Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 8 (1900)
Heft: 3

Artikel: Un vieux chemin
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9881

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

comme probablement le président, le pasteur et l'officier, qu'une voix délibérative.

Les *gouverneurs* seront traités plus bas.

d) Conseil secret pour le procès du Risoux. Pour mener ce grand procès, qui éclata en 1757 entre la Chambre des bois et forêts de Berne et les communes du Lieu et du Chenit, on nomma un Conseil, qui avait la pleine puissance d'agir, de se compléter lui-même, sans devoir donner aucuns renseignements aux conseils, avant la fin du procès. — Cette institution est très significative pour l'ancien régime. Toutes les institutions ont à l'origine un but louable, mais comme leurs compétences ne sont pas suffisamment limitées, elles peuvent dégénérer.

3. *Assemblées des trois communes de la vallée.*

Ces assemblées ont lieu, quand un but commun rend nécessaire un échange d'idées, et dans l'endroit, qui les a convoquées. Elles sont formées de députés des communes munis d'instructions.

Les résolutions prises dans ces assemblées s'appellent « verbaux. » Ces « verbaux » ne sont valables qu'après ratification par les différents Conseils des communes.

(A suivre.)

UN VIEUX CHEMIN

Entre Vuittebœuf et Ste-Croix, il existe une gorge ou cluse très prononcée appelée Covatannaz, et qui, avant 1854, n'avait qu'un chemin des plus difficiles.

Dans l'année qui vient d'être indiquée, la commune de Ste-Croix, aidée par des souscriptions particulières et par l'Etat, construisit un sentier qui longeait la cluse, en passant d'un versant à l'autre, à peu près au tiers de sa longueur dès son origine supérieure, soit près du hameau de La Villette, où furent bâtics les premières habitations de Ste-Croix.

Ce sentier, par sa position relativement à ceux utilisés à cette époque, diminuait notablement la distance entre Ste-Croix et Vuittebœuf; il fut très pratiqué, et, encore aujourd'hui, malgré le chemin de fer Yverdon-Ste-Croix, il ne l'est pas moins, non seulement par les habitants de la contrée, mais aussi par le public en général et les amateurs, en raison du pittoresque de sa situation.

Le Jura est loin d'être un tout compact; de nombreuses fissures le sillonnent en tous sens; qu'une de ces fissures se soit présentée pour donner issue à l'eau qui s'amassait en arrière du barrage, que cette eau soit venue sourdre au pied des grands rochers de Covatannaz, il n'y a là rien de surprenant. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'eau, dans sa course à travers les roches, se charge de carbonate de chaux, et qu'une fois à l'air, en présence d'un choc quelconque, le carbone se volatilise, tandis que la chaux se précipite et forme ces massifs poreux qui sont désignés sous le nom de *tuf*; ce massif existe encore en Covatannaz et a dû être d'un volume assez grand; seulement, aujourd'hui il est bien réduit; toutefois il attire encore l'attention et les vestiges d'une exploitation assez ancienne sont très apparents.

Cette exploitation n'a pu être faite en se servant du chemin actuel pour le transport des blocs de tuf, ce chemin ne paraissant pas de date très éloignée; les travaux exécutés sont des plus limités, la circulation n'a pas laissé de traces bien prononcées et il est des plus dangereux dans quelques endroits, ensorte que si une exploitation de ce tuf a eu lieu, on a dû recourir à un autre chemin pour opérer ces transports.

En examinant de près le chenal, on aperçoit de distance en distance de petites baies ou entailles faites dans les parois du rocher qui borde le lit de la rivière. Ces entailles sont toujours creusées en face l'une de l'autre, de dimensions uniformes (20 à 30 centimètres) comme largeur, hauteur et profondeur, ayant toutes, du moins celles qui sont creusées dans une paroi verticale, un trait caractéristique, c'est que la partie supérieure est évasée en quart de cercle, dont le rayon est égal à la profondeur de la baie. De plus, la distance qui sépare chaque série est presque toujours la même.

Il est une autre particularité qui mérite d'être signalée, c'est que chaque fois que le rocher faisait saillie sur le lit du ruisseau, cette saillie a été abattue pour arriver à une largeur uniforme entre les deux parois. Dans quelques endroits, on peut mesurer plus de cent mètres carrés piqués de cette manière.

Des travaux exécutés, on peut déduire que chaque série d'entailles devait recevoir une poutre, dont l'évasement signalé devait faciliter la pose et, au besoin, son remplacement ; sur ces poutres, on plaçait des longerines recouvertes à leur tour par des traverses, pour former un plancher occupant la largeur du chenal, le tout couvrant le lit du ruisseau à deux mètres au-dessus, pour laisser à l'eau un passage suffisant, même en cas de hautes eaux [1].

La supposition d'un chemin est tout à fait gratuite ; cependant, il est très difficile d'attribuer à ces travaux un autre but. Il était en pleine forêt et le bois dont on pouvait disposer en Covatannaz n'atteignait pas un volume assez grand et un prix suffisamment rémunérateur pour occasionner une dépense aussi coûteuse et des frais d'entretien qui devaient être passablement élevés. En se plaçant à un autre point de vue, la probabilité devient presque une certitude. Rappelant ce qui a été dit sur la formation du tuf, ainsi que sur les vestiges d'une ancienne exploitation, on peut plus facilement admettre que les travaux et les arrangements pris pour passer sur le ruisseau de l'Arnon avec des voitures, n'avaient pas d'autre destination, surtout si l'on veut bien se reporter à quelques siècles en arrière, époque où l'emploi du tuf avait beaucoup plus d'importance pour les constructions que de nos jours, en raison de sa légèreté.

Dans la contrée qui environne Covatannaz, on remarque un caractère commun à toutes les constructions d'une certaine ancienneté. Ce caractère consiste dans le fait que les murs de fondation sont toujours construits avec des matériaux durs et compacts offrant une résistance suffisante pour supporter les parties supérieures, quelquefois très élevées. D'autres de ces constructions, les châteaux par exemple, devaient avoir la plus grande solidité à opposer aux attaques des ennemis. A une certaine hauteur, le danger présenté par les engins militaires de l'ennemi était beaucoup moins considérable et l'on pouvait utiliser pour cette partie des constructions, des matériaux plus légers. Le tuf remplissait admirablement cette condition, et son emploi était recommandé par ses qualités spéciales au point de vue de la résistance et son transport plus facile.

Si, outre les tours d'églises et les maisons d'habitation, on veut

[1] Le chenal ayant une pente moyenne de 0,09 m., le bassin hydraulique de l'Arnon près de 16 km. carrés, on en déduit que la section du vide au-dessous du plancher pouvait donner passage à un volume d'eau double de ce qui est constaté dans les hautes eaux de cette rivière.

bien examiner les châteaux de Champvent, d'Yverdon et de Grandson, on ne saurait méconnaître le volume assez important du tuf employé pour chacun de ces trois monuments du moyen âge. Qu'on ajoute en plus celui qui a servi pour les châteaux démolis après les guerres de Bourgogne, soit à Ste-Croix, soit à Vuittebœuf [1], on arrive sans peine à un volume de plusieurs milliers de mètres cubes de tuf, utilisé pour l'érection de l'ensemble de tous ces monuments, et en disant que l'exploitation de ce tuf pourrait bien avoir été la cause dominante de la construction du chemin dans le chenal de la cluse de Covatannaz, il est probable qu'on ne s'écarte pas de la réalité.

On peut objecter que le dépôt de tuf en Covatannaz n'est pas le seul de la contrée, puisqu'on en trouve à La Mothe, à Baulmes et à Montcherand. En effet, ces dépôts existent, mais il faut faire de suite une distinction dans le caractère de la formation du tuf, qu'on rencontre sous deux formes, la première à l'état poreux se rapprochant de ce qu'on appelle les stalactites et qui porte spécialement le nom de tuf ; la seconde, au contraire, a le caractère des couches superposées ou stalagmites, qui est très friable et sans compacité et se désigne vulgairement sous le nom de *tovasse ;* elle n'offre pas suffisamment de résistance pour être utilisée dans les construction importantes.

A La Mothe et à Baulmes, ce dernier caractère domine, mais à Covatannaz et à Montcherand, le premier fait règle. Dans cette dernière localité, l'exploitation doit être aussi des plus anciennes ; nombre de bâtiments d'habitation, l'église et les tours du château à Orbe sont là pour témoigner de l'utilisation du tuf, et il est plus que probable qu'il provient de la carrière de Montcherand. Si, d'autre part, ce dépôt est beaucoup plus grand que celui de Covatannaz, il est connu que son exploitation n'a jamais été aussi active que vers le milieu du XIXe siècle.

Comme on peut s'en convaincre, dans tout ce qui vient d'être dit au sujet de la destination des travaux exécutés dans le bas de Covatannaz, il n'y a que des probabilités se rapprochant beaucoup de la certitude. Aucun indice n'est parvenu à ce sujet, à l'auteur de cette petite notice, et un fait très eurieux est que, jusqu'en 1897,

[1] A Ste-Croix, près du hameau dit du château, les ruines de ce dernier sont des plus visibles ; à Vuittebœuf, elles le sont moins, cependant, l'emplacement dans le bois des Tours, au sud-ouest du village. peut facilement être déterminé par le fossé et les mamelons formés par la démolition des tours, aux quatre angles de cet emplacement.

les vestiges de ce chemin n'étaient pas connus des habitants de la contrée. On peut admettre sans trop s'aventurer que ce chemin remonte au IXe et Xe siècle, soit à l'époque où les châteaux de la contrée ont été construits, ce qui permet de rester dans de justes limites en donnant au passage entre les deux rochers du bas de Covatannaz le titre de « Un vieux chemin.»

X.

LIVRET

où sont ténorisèz les Serments des Charge-ayants de la noble Bourgeoisie et Parroisse d'Aigle.

(Suite)

Serment des Guets.

Les Guets establis en la Bourgeoisie d'Aigle promettront et jureront d'estre fidelles et obeissants serviteurs à la Bourgeoisie, et de suivre à l'Exploit de leur charge consciencieusement selon leur serment.

Item promettent et jurent de crier les heures ordinaires, tant en temps d'hyvert que d'Esté : Assavoir en temps d'hyvert les neuf heures jusques aux quatre heures du matin, et en temps d'Esté crieront depuis dix heures jusques à trois heures du matin, et ce ès lieux cyaprès specifiéz.

1. Premierement en la fontaine, au devant de la Maison de Monsieur le Secretaire Cley ;

Item sur le haut du pont d'Embas *(note d'nne autre écriture).*

2. Au pied du Bourg devant la Maison de Ville ;

3. En la Croisée devant la Maison du Sr Abraham Bride ;

4. Item en la Croisée du Bourg ;

5. Item sur le Pont de la Boucherie au devant de la Maison des Bornands ;

6. Item vers la Maison de Monsieur le Lieutenant Marion ;

7. Item sur le Pont vers la Maison de Vallieze ;

8. Item en la Cloistre en la Croisée de Bettellin ;

9. Item sur le Pont de la Cloistre ;

10. Item en la Croisée de Morey vers la Maison de Jean Baunaz ;